



Personnes admissibles aux services de SERY

Toute personne doit détenir un dossier à SERY et être admissible pour bénéficier des services.

	Installation et référencement	Bénévolat	Banque d'interprète (service payant)	Emploi (16 ans + et autres critères)	Intégration scolaire	Petite enfance	Francisation	Famille et protection de la jeunesse	Clinique des réfugiés	Santé clientèle élargie	Jeunesse (12 à 25 ans)	Régionalisation (personnes demeurant dans la région métropolitaine)	Objectif Intégration
Résident permanent / Personne protégée / Citoyen canadien naturalisé	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Seulement les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés par la collectivité	OUI	OUI	OUI	OUI, sauf les réfugiés pris en charge par l'État (RPCE)
Travailleur étranger temporaire avec permis ouvert	OUI	OUI	OUI	Seulement avec référencement de Service Québec ou AVUCU	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Travailleur étranger temporaire avec permis fermé	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON	OUI
Étudiant étranger	OUI	OUI	OUI	Seulement avec un permis post-diplôme	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Travailleur agricole saisonnier / Travailleur étranger temporaire avec permis fermé de 12 mois et moins	OUI	OUI	OUI	NON	SANS OBJET	SANS OBJET	OUI	SANS OBJET	NON	OUI	OUI	NON	OUI
Demandeur d'asile	Aide à la recherche de logement	OUI	OUI	NON	OUI	Aide à la recherche de garderie	OUI	OUI	NON	Référencement	OUI	NON	NON
Touriste / Visiteur	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON